

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 10 mars 2017

3^{ème} Commission
N° CP-2017-3-3-2

Service instructeur
DEAA - service attractivité des territoires

Service consulté

COMMUNICATION
TRES HAUT DEBIT ALSACE - AVANCEMENT DE LA DÉMARCHE

Résumé : Le présent rapport a pour objet de faire le point sur l'avancement de la démarche Très Haut Débit (THD) Alsace.

Depuis 2012, dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), la Région, chef de file, et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin se sont engagés conjointement dans le déploiement du Réseau d'Initiative Publique (RIP) dénommé « Très Haut Débit Alsace » ou « THD Alsace », en complément du déploiement privé (73 communes/ 49 % de la population alsacienne).

Cette démarche répond à un **double enjeu d'aménagement du territoire et d'égalité d'accès aux services, pour les entreprises et les particuliers, et évite ainsi la fracture numérique.**

Ce premier Réseau d'Initiative Public (RIP), d'un coût de 450 M€, sera déployé dans 700 communes et atteindra 370 000 foyers (51 % de la population alsacienne), équipements publics et entreprises. 8 000 kilomètres de fibres seront ainsi déployés, ce qui induira de 200 à 250 emplois directs et indirects, un dispositif de formation spécifique représentant près de 5 000 heures de formation par an et un engagement d'affecter 15% des heures de travail à du personnel en insertion.

Reposant sur un partenariat public / privé, respectivement 36 % et 64 % de l'investissement, sa mise en œuvre a été concédée à la société ROSACE chargée de toutes les tâches liées à ce réseau : conception, travaux, exploitation et location aux Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) qui le souhaiteront. Dès lors, chaque usager pourra engager sa propre démarche d'abonnement au Très Haut Débit auprès de son fournisseur d'accès habituel ou d'un autre.

Plus efficace que l'ADSL, plus puissante que le câble déployé à l'origine pour la télévision, la fibre optique offre un niveau de débit quasi illimité, peu altéré par la distance.

Par délibération du 24 mars 2016, la Commission Permanente avait approuvé la convention de financement, de mise en œuvre et de suivi du projet de THD Alsace fixant les modalités de versement de la contribution départementale plafonnée et non révisable de 3 262 758 €.

Le contrat de concession conclu entre la Région et ROSACE prévoit une subvention publique globale de 163,9 M€ (36 % du total des investissements de la tranche ferme).

Après déduction des participations de l'Europe (FEDER) et de l'Etat (FSN), les participations de la Région et des Départements s'élèvent à 18 442 734 € répartis comme suit :

Région	11 720 942 €	7,15 % de la subvention publique attendue
Département du Bas-Rhin	3 459 034 €	2,11 % de la subvention publique attendue
Département du Haut-Rhin	3 262 758 €	1,99 % de la subvention publique attendue

La participation financière forfaitaire des EPCI et/ou des communes (selon compétence) a été arrêtée à 175 € HT par prise recensée lors des études d'avant-projet conduites en 2013-2014.

Des réunions territoriales ont été organisées dans le Haut-Rhin courant avril 2016 pour présenter les grandes lignes du projet et sa déclinaison dans le territoire haut-rhinois.

L'année 2016 a été consacrée aux études d'ingénierie et d'ordonnancement de ce projet qui vise à raccorder l'ensemble des foyers et des entreprises à la fibre optique selon les caractéristiques suivantes :

1. D'une manière générale, les communes (recensement INSEE 2013) les moins bien couvertes actuellement (55 dans le Haut-Rhin) par l'internet (débit ADSL moyen inférieur à 2 Mbit/s pour plus de 50 % des prises téléphoniques) seront raccordées en priorité dans les deux premières années à compter d'avril 2017, date d'engagement du concessionnaire ROSACE auprès de la Région Grand Est après la phase de closing financier.
2. Le cadrage général de la démarche est le suivant :

Toutes les communes relevant de la tranche ferme (hors réseaux câblés) seront raccordées à la fibre optique avant 2022 selon les modalités suivantes :

a) Pour les 55 communes prioritaires :

- la commune d'EGUISHEIM devrait être raccordée avant juin 2017,
- **35** communes devraient être raccordées avant avril 2018 (66 % des communes prioritaires),
- **19** communes devraient être raccordées avant avril 2019 (34 % des communes prioritaires).

Les communes prioritaires situées le long du réseau de collecte ont été privilégiées et planifiées pour être réalisées avant avril 2018.

b) Pour les 104 autres communes à raccorder avant avril 2019 :

- Par effet de bord (raisonnement par plaque de répartiteur optique - NRO - ou de sous-répartiteur - SRO - liée au raccordement d'une commune prioritaire) et suivant l'obligation de complétude (volume de nombre de prises à réaliser dans la délégation de service publique) imposée au concessionnaire dans le cadre de la Délégation de Service Public, 104 autres communes devraient être couvertes en sus des 55 évoquées plus haut avant avril 2019.

In fine, ce sont 159 communes qui devraient être impactées avant avril 2019, soit l'équivalent de 73 513 prises.

La liste indicative des communes à raccorder avant avril 2019 est jointe en annexe.

La ventilation par prises entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin est la suivante :

- 44 % pour le Haut-Rhin (73 513 prises),
- 56 % pour le Bas-Rhin (78 553 prises).

Sur l'ensemble du territoire alsacien, la répartition des communes prioritaires par année sur les deux départements est la suivante :

- 70 % à avril 2018,
- 30 % à avril 2019.

Il y a un équilibre de déploiement entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

- c) Pour les autres communes à raccorder avant 2022 : le schéma de déploiement ne peut être avancé à ce stade. Il concerne **142**communes.

Le calendrier par année de déploiement évoqué plus haut ne porte que sur la livraison des équipements passifs (NRO, SRO) permettant le raccordement définitif au sein de la commune jusqu'au Point de Mutualisation de Branchement Optique (PMBO) et son ouverture commerciale auprès des différents Fournisseurs d'Accès Internet. Il est précisé que le coût du raccordement est supporté par la Région Grand Est et le concessionnaire ROSACE.

Des réunions d'information ont déjà été organisées dans les Communautés de Communes avec les Maires afin de présenter la démarche, et sont amenées à se poursuivre jusqu'en mai 2017.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de cette communication.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN